



LIMOGES
ARTS DU FEU
ET INNOVATION

DIRECTION
DES SERVICES À LA POPULATION

Légalisation de signature

**SERVICE ELECTIONS, PIECES D'IDENTITE ET
ATTESTATIONS**
05.55.45.62.65
secretariat_PIA@ville-limoges.fr

L'intéressé doit se présenter en personne muni d'une pièce d'identité et du document sur lequel sa signature doit être légalisée ; il apposera sa signature devant l'agent municipal.

A signaler que depuis décembre 2000, les administrations, services et établissements publics de l'Etat ou des collectivités territoriales, ou les entreprises, caisses et organismes contrôlés par l'Etat ne peuvent pas exiger la légalisation des signatures apposées sur les pièces qui leur sont remises ou présentées.

Cette démarche peut être faite :

- A la **Mairie de Limoges** : Service Élections-Pièces d'identité et attestations
Tél. 05 55 45 62 65 (horaires : 8h30-17h du lundi au vendredi)
Mail : secretariat_PIA@ville-limoges.fr
- A la **Mairie annexe de Landouge, mairie annexe de Beaune-les-Mines et antennes mairie**